



## Conditions générales des ateliers annuels 2017-2018

### Inscriptions :

- L'inscription se fait en ligne sur notre site [www.labulledair.ch](http://www.labulledair.ch) ou en remplissant le formulaire disponible au secrétariat. **L'inscription est valable pour toute l'année scolaire.**
- Aucune inscription par téléphone ou par messagerie n'est possible.
- Il est impératif de remplir un bulletin d'inscription, même si votre enfant a déjà suivi un atelier ou un cours à la Bulle d'Air.
- L'inscription ne se reconduit pas automatiquement d'une année à l'autre.
- Les inscriptions sont possibles tout au long de l'année dans la mesure des places disponibles.
- L'inscription devient définitive dès réception du bulletin d'inscription par le secrétariat.
- Le secrétariat confirme toute réception d'inscription par email.
- Tout défaut de paiement peut entraîner l'annulation de l'inscription par la Bulle d'Air.
- L'enfant participe au même atelier toute l'année, afin de lui assurer une intégration harmonieuse et d'honorer sa place au sein de la dynamique du groupe.

### Membres de l'association la Bulle d'Air

Par l'inscription d'un enfant à un atelier annuel, le ou les parent(s) de l'enfant acquière(nt) la qualité de membre(s) de l'association et peut participer à l'Assemblée Générale.

### Modalités de paiement

- Le paiement des ateliers peut s'effectuer en une, deux ou trois fois et se précise sur le bulletin d'inscription\*.
  - Les paiements échelonnés s'effectuent à 1 mois d'intervalle les uns des autres\*.
  - Les inscriptions après le 1<sup>er</sup> janvier 2018 ne bénéficient pas d'un paiement échelonné.
  - Une facture avec bulletin de versement (BVR) est **fournie** par notre secrétariat.
  - Afin de limiter l'impact écologique et les coûts, nous privilégions l'envoi des factures et des BVR par email. Il est toutefois possible de recevoir, sur demande, une version papier de ces documents, moyennant un supplément de CHF 5.-
- \* **Ateliers du samedi à Carouge exclus**

### Tarifs des ateliers

- Les tarifs en vigueur figurent dans le programme ainsi que sur le site Internet. En cas d'inscription en cours d'année, le prix est dégressif.
- Les bébés, jusqu'à l'âge de 12 mois, sont accueillis gratuitement, s'ils accompagnent un frère ou une sœur.
- La participation d'un enfant accompagnant exceptionnellement un autre enfant à un atelier, doit être approuvée par l'animateur/trice, et sera facturée CHF 25.-



## **Frais annuels d'inscription**

Les frais annuels d'inscription se montent à CHF 65.- par enfant, en sus du prix de l'écolage, excepté pour les ateliers du samedi à Carouge

## **Réductions et rabais**

- La Bulle d'Air a pour principale mission de rendre la musique accessible à tous les enfants. A cette fin, elle propose un soutien pour les familles à revenu modeste en prenant en charge jusqu'à 20 % de l'écolage.
- Pour bénéficier de ce rabais, une demande doit être adressée à la direction, au moyen du formulaire ad hoc, disponible sur notre site internet et au secrétariat, dans les vingt jours consécutifs à l'inscription. Toute demande parvenue en dehors de ce délai ou incomplète ne sera pas prise en compte et l'écolage sera dû dans son intégralité.
- 10 % sont accordés aux frères et sœurs d'un enfant déjà inscrit ou dès la deuxième inscription pour le même enfant. Ce rabais s'applique également aux frais d'inscription.
- Les rabais ne sont pas cumulables.

## **Séance d'essai**

- Une séance d'essai est offerte tout au long de l'année, en fonction des places disponibles, excepté pour les ateliers du samedi à Carouge. Toute inscription définitive sera prioritaire à un essai.
- La séance d'essai doit faire obligatoirement l'objet d'une réservation et recevoir la confirmation du secrétariat.
- Aucune séance d'essai n'est possible pour les ateliers du samedi à Carouge.

## **Condition de désistement**

- Tout désistement doit être annoncé uniquement par écrit.
- Pour tout désistement avant le 31 décembre 2017, les ateliers sont dus jusqu'à la date du désistement, majorés de CHF 100.- de frais administratifs.
- Pour tout désistement à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'écolage annuel est dû intégralement.

## **Changement de situation**

Tout changement de coordonnées (adresse électronique, téléphone, adresse privée, etc) est à annoncer au secrétariat dans les plus brefs délais.

## **Participation de l'adulte accompagnant**

La pédagogie de la Bulle d'Air s'inscrit dans une musique qui se partage entre les enfants et les adultes qui les accompagnent. A ce titre, elle encourage la présence régulière de ces derniers jusqu'à ce que les enfants aient au moins 4 ans, et même bien au-delà.



## **Enfant porteur de handicap**

Afin que tout soit mis en place pour qu'il se sente bien, l'inscription d'un enfant avec un handicap se fait sur la base d'un entretien préalable des parents ou éducateurs référents avec la responsable pédagogique de la Bulle d'Air.

## **Absences**

Pour des raisons d'organisation et de qualité d'accueil dans le groupe, toute absence d'un enfant – quel qu'en soit le motif – est à signaler au secrétariat avant l'atelier. Aucun remboursement n'est effectué en cas d'absence du participant, sauf sur présentation d'un certificat médical pour l'enfant (ou l'adulte dans le cadre d'une formation adulte) justifiant une absence supérieure à 4 ateliers.

Pour des raisons de continuité de dynamique de groupe, aucun remplacement de cours ou d'atelier manqué ne peut se faire dans un autre groupe.

## **Assurances**

Les familles doivent attester que l'enfant est au bénéfice d'une assurance accident et d'une assurance Responsabilité Civile.

## **Annulation d'un atelier**

La Bulle d'Air se réserve le droit d'annuler un atelier si le nombre minimum d'enfants (3) n'est pas atteint ou pour toute autre raison. En cas d'annulation d'un atelier, celui-ci sera remboursé dans sa totalité.

## **Vacances et jours fériés**

Les ateliers annuels n'ont pas lieu pendant les vacances scolaires en vigueur dans les cantons respectifs de Genève ou de Vaud, ni pendant les jours fériés officiels (Jeûne genevois ou Jeûne fédéral, 1er mai, jeudi de l'Ascension, lundi de Pentecôte).

## **Calendrier des cours et ateliers pour le canton de Genève\*:**

Début des ateliers/cours :	11 septembre 2017
Vacances d'octobre:	du 23 au 27 octobre 2017
Vacances de Noël :	du 18 décembre 2017 au 7 janvier 2018
Vacances de février	du 12 au 16 février 2018
Vacances de Pâques :	du 26 mars au 7 avril 2018
Fin des ateliers/cours :	16 juin 2018

Les cours et les ateliers n'auront pas lieu les 1<sup>er</sup>, 10 mai 2018 (ascension) et 21 mai (Pentecôte).

\* **Ateliers du samedi à Carouge exclus**

## **Calendrier des ateliers des samedis 2018 à Carouge :**

13 et 27 janvier, 10 et 24 février, 10 et 24 mars, 14 et 28 avril, 12 et 26 mai, 9 juin.



## **Calendrier des ateliers pour le canton de Vaud :**

Début des ateliers/cours :	11 septembre 2017
Vacances d'octobre:	du 7 au 22 octobre 2017
Vacances de Noël :	du 18 décembre 2017 au 7 janvier 2018
Vacances de février	du 17 au 25 février 2018
Vacances de Pâques :	du 26 mars au 15 avril 2018
Fin des ateliers/cours :	29 juin 2018
Les cours et les ateliers n'auront pas lieu les 10 et 11 mai 2018 (ascension) et 21 mai (Pentecôte).	

juin 2017